

Le Secrétaire Général ouvre la séance, le DRH préside.

Présents : l'ISST, les 2 conseillers de prévention, les 2 médecins de prévention, la correspondante handicap, la psychologue du travail avec 2 membres du GAPRPS,...

Le SG, sur l'ouverture des écoles, considère que les consignes sont suffisamment claires mais il y a des questions sur lesquelles il peut y avoir des adéquations locales. Les Maires ont été mis en demeure d'ouvrir les écoles, 2 communes ont fait des référés-libertés au Tribunal Administratif. Le 8 juin, il y aura des décisions du préfet.

L'ordre du jour comprend ;

1 - le bilan de l'aide aux personnels en difficulté : les aménagements de poste pour l'amélioration des conditions de travail est de mieux en mieux suivi par le Rectorat. Les préconisations des médecins de prévention n'ont pas de caractère obligatoire mais il faut noter que la mise en place de ces aménagements se fait de manière plus systématique.

2 - le bilan du groupe de prévention des risques psychosociaux (GAPRPS) : 56 personnes ont été reçues entre mai 2019 et mai 2020.

3 - le bilan des signalements sur les problèmes sanitaires depuis la réouverture des établissements : une trentaine de signalements ont été faits pour lesquels la quasi-totalité des difficultés a été réglée et quelques cas sont normalement réglés mais on est en attente de confirmation.

AVIS PRÉSENTÉS PAR LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

TOUS LES AVIS ONT ÉTÉ VOTÉ À L'UNANIMITÉ.

AVIS 1 : CELLULE ERIC

Les élus du CHSCTA constatent que dans un certain nombre de situations traumatisantes pour la communauté éducative d'un établissement la cellule ERIC n'a pas été activée. Parfois, le relais a été pris par le GAPRPS dont ce n'est pas la mission.

C'est pourquoi nous demandons que le cadre d'activation de cette cellule soit rappelé à l'ensemble des personnels d'encadrement en faisant valoir l'importance de cette prise en charge dans les situations graves.

AVIS 2 : ANAGRAM

Le Groupe de travail Accident de service (AS) avait pour objet l'étude des statistiques des accidents de service afin de mettre en place des actions de prévention. Ce GT a mis en évidence :

- d'une part, les difficultés à obtenir des statistiques détaillées sur les AS en raison de l'utilisation incomplète de l'application nationale ANAGRAM par le service gestionnaire,
- d'autre part, les problématiques récurrentes de procédure rencontrées par les agents dans le traitement de leur dossier d'AS.

Dans le cadre de cette réflexion menée depuis 2 ou 3 ans, les élus du CHSCTA ont constaté que la procédure administrative est problématique pour de nombreux agents qui ont été victime d'un AS. Ils sont souvent confrontés à de multiples demandes de pièces, n'ont jamais l'assurance de la réception de leur dossier de déclaration, puis, des pièces supplémentaires, et n'ont jamais l'assurance que leur dossier est complet. De même, des courriers de réponse à des demandes du service ne reçoivent aucun avis de réception, et par la suite, les agents apprennent que le courrier n'est pas arrivé, ou qu'il était incomplet entraînant des conséquences qui leur sont préjudiciables (pas d'ATI par exemple). De même, les demandes de consultation d'expert posent problème (retraite de l'expert pressenti, peu disponible,...) qui génère des rallongements des délais de dossiers. Face à toutes ces difficultés récurrentes et qui concernent de nombreux agents, nous avons cherché comment améliorer le fonctionnement : nous avons demandé des accusés de réception, de

complétude, ... Il s'avère que toute la procédure est formalisée dans l'application nationale ANAGRAM qui permet d'éditer rapidement ces documents qui sont en modèle, de recueillir tous les éléments du dossier, de permettre au médecin de prévention d'accéder aux données, de faire des statistiques.... et pas seulement de payer les frais médicaux. C'est pourquoi nous demandons que cette application soit utilisée dans l'ensemble de ses fonctionnalités afin de sécuriser les procédures, assurer la traçabilité des dossiers d'AS et permettre d'établir les statistiques, outil indispensable du pilotage de la prévention.

COMMENTAIRE :

Le DRH informe que le service concerné va faire l'objet d'une demande de changement de direction de division. Ce point est à l'ordre du jour du Comité Technique Spécial du Rectorat du 5 juin (NDLR : la mesure a été approuvée à la majorité le 5)

AVIS 3 : PAIEMENTS DES FRAIS MÉDICAUX LIÉS À UN ACCIDENT DE SERVICE

En plus des préjudices liés au traitement des dossiers, les personnels victimes d'un AS doivent très souvent faire face à l'obligation de couvrir les frais médicaux liés car il se voit opposer un refus d'accepter les documents fournis par le Rectorat. En effet, les retards de paiement à la présentation de ces documents par les professionnels médicaux et paramédicaux ont fini par avoir pour conséquence le refus de les prendre. Ceci laisse les personnels dans l'obligation de payer et c'est à son tour, l'agent qui n'a que très rarement un remboursement et toujours dans des délais inacceptables. C'est pourquoi nous demandons qu'une réflexion soit menée rapidement afin de relancer la procédure et de revenir à des délais «normaux».

AVIS 4 : SITUATIONS DES DIRECTEURS.TRICES D'ÉCOLE

Les directeur.trice.s des écoles subissent habituellement une charge de travail importante que le CHSCTA avait déjà dénoncée lors du suicide de l'une d'entre eux en 2019. Nous demandons le rétablissement de l'aide à la direction, l'augmentation des décharges et une revalorisation salariale de cette mission.

La crise sanitaire que nous vivons n'est simple pour personne mais elle a lourdement impacté cette catégorie de personnels : la responsabilité du maintien du lien avec les familles, l'organisation de la continuité pédagogique et la mise en place du protocole sanitaire de réouverture des écoles est génératrice d'énormément de stress, disent les directeur.trice.s. Ils dénoncent l'accumulation de ces tâches et, par-dessus tout, la question de l'engagement de leur responsabilité qui pèse lourdement sur leurs épaules et leur moral. La communication du Rectorat les implique et ils estiment que ce qui leur est demandé dépasse largement le cadre de leurs missions car ils ne sont pas chefs de service. Les risques psycho-sociaux (stress, angoisse, insomnies, fatigue, anxiété, burn-out...) sont de plus en plus importants chez les directeurs et directrices d'école.

COMMENTAIRE :

Le DRH confirme que ce point a déjà été évoqué en CHSCTA et il évoque la réouverture de l'agenda social réouvert sur ce point par le Ministère et donc la situation devrait évoluer.

AVIS 5 : DISTANCIATION PHYSIQUE

En maternelle, plus particulièrement en PS et MS, dans les classes ULIS, avec les élèves en situation de handicap, la distanciation physique est souvent difficile à maintenir entre les élèves et entre l'enseignant et les élèves. Certaines situations rendent impossible le respect du protocole.

Nous demandons que des mesures spécifiques soient prises pour les personnels confrontés (tout particulièrement les AESH) à ces situations qui sont aussi sources de stress en termes de responsabilité.

AVIS 6 : TRAVAIL À DISTANCE

Les conditions d'enseignement en distanciel ont mis des personnels en grande difficulté : défaut de matériels, surcharge de travail, méconnaissance faute de formation à ce type de travail, TMS, troubles visuels... Les élus du CHSCTA demandent qu'une évaluation de ces difficultés soit réalisée afin de faire le bilan de l'impact de cette forme de travail.

COMMENTAIRE : la mise en place d'un groupe de travail est acceptée.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Les autorisations concernant les gardes d'enfant continuent à poser de gros problèmes laissant des personnels en difficulté. Des chefs d'établissement refusent systématiquement la possibilité de travail à distance et demandent aux personnels d'envoyer des demandes d'ASA (décision du Rectorat) laissant les collègues démunis en l'absence de réponse. D'autres demandent des justificatifs en quantité, ne répondent pas... Enfin, nous comprenons bien que l'inquiétude est grande pour la gouvernance à tous niveaux de laisser des personnels en situation de ne rien faire en étant payés ! Pour quelques uns qui pourraient passer à travers les mailles devons-nous mettre tous les autres en difficultés personnelle, familiale et professionnelle ?

Aucune réponse concrète ! Impossible de diffuser des instructions claires quand les éléments changent tous les 2 ou 3 jours.

2) Les Plans de Reprise d'Activité mis à l'avis des instances des établissements sont de contenus très variables : copier-coller du protocole national par paragraphes entiers... jusqu'à déclinaison précise des situations. N'aurait-il pas été possible de fournir un modèle qui aurait ensuite été complété avec les problématiques liées à chaque établissement. Aussi, des points importants en terme sanitaire n'ont-ils pas été oubliés ? Pourquoi les conseillers techniques, personnels de santé et sociaux, conseillers et assistants de prévention... n'ont-ils pas été sollicités régulièrement à tous les niveaux afin d'apporter leur expertise ?

La question de la vérification peut être posée...

3) La cellule d'anticipation travaille-t-elle sur une projection de l'organisation de la rentrée scolaire 2020/2021 ? Si oui, les élus du CHSCTA demandent à y être associés.

Probablement, mais à ce jour, le cadrage national n'est pas sorti. Quand ce sera le cas, la concertation avec les élus du CHSCTA sera à nouveau mise en place.